Résultats des analyses effe





Délégation départementale du Val d'Oise

Département Santé Environnement

Courriel: ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Dest	inatai	ire((S)):

MAIRIE DE ABLEIGES

SIEVAM

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

SIEVAM AUTONOME

Commune de : ABLEIGES

Prélèvement et mesures de terrain du 19/06/2025 à 09h47 pour l'ARS, par le laboratoire : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY, qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SIEVA UDI (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : ABLEIGES 2 RUE VAUDIN - ECOLE LA VILLENEUVE ST MARTIN Code point de surveillance : 0000004449 Code installation : 004047 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse: 00187830 Référence laboratoire: H.2025.1993-1 Numéro de prélèvement: 09500185278

Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500185278 - page: 1)

Le jeudi 11 septembre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,

L'ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

		Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Mesures de terrain	Résultats		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Contexte Environnemental							
Température de l'eau	18,1	°C				25	
			Limites de qualité		Références de qualité		Valeurs indicatives
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi
Pesticides triazines							
Atrazine	0,008	μg/L		0,1			
Pesticides Divers							
Total des pesticides analysés	0,127	μg/L		0, 5			
Métabolites							
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine-déisopropyl	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl	0,076	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	μg/L		0,1			
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,043	μg/L		0,1			

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1